

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 07 Mars 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/03/21

Date de la convocation	28/02/2022
	<u>Votes</u> : 23
Présents : 20	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le sept Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations :

- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Adoption d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-21-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Dans le cadre d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune, la municipalité s'est rapprochée de la fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise et de son savoir faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La fondation sollicite une participation des communes à hauteur de 50 % du montant de l'acte.

A ce titre, il convient de conclure une nouvelle convention avec la fondation 30 millions d'amis dont le siège social est à PARIS 40 cours Albert 1^{er}. Cette convention détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants, sans propriétaire ou sans « détenteur », vivant sur le domaine public de la commune.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à 'unanimité,

- Adopte la convention avec la fondation 30 millions d'Amis,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-21-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022